

ADOPTE

NO-14-145

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 2 septembre 2014, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-14-146

**ACCEPTATION ET ADOPTION
DES COMPTES DU MOIS ET DE
L'ÉTAT DES REVENUS ET
DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de septembre 2014, totalisant 69 399.30\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 36 à 39, totalisant 6 449.89\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois septembre 2014.

Réf : selon les données du logiciel municipal (PG Megagest) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-14-147

**AVIS DE MOTION POUR
L'HARMONISATION DE
LA RÈGLEMENT MUNICIPALE**

Solanges Thibault donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, elle proposera des règlements afin de participer à l'accord d'harmonisation de la réglementation municipale applicable par la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

Les règlements visés sont :

- Les systèmes d'alarme
- Le colportage
- L'eau potable (utilisation extérieure de l'eau)
- Les animaux
- Les nuisances
- La sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- La circulation et le stationnement

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture desdits règlements lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

NO-14-148

**SAUVONS POSTES CANADA-
NON AUX COMPRESSIONS**

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'est pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emploi dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle

a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

ADOPTE

NO-14-149

**POSTES CANADA-
HEURES D'OUVERTURE**

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que les réductions d'heures au service à la clientèle nuisent à l'accès des services dispensés par le bureau de poste pour nos citoyens.

Il est donc résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande demande à Postes Canada de remettre en place les heures d'ouverture au service à la clientèle tel qu'avant les réductions mises de l'avant puisque que ces réductions ont comme impact un service inadéquat pour les citoyens et demande aussi de maintenir les heures d'ouverture au service à la clientèle tel que celles qui sont en place puisque des réductions auraient comme impact un service inadéquat pour les citoyens.

ADOPTE

NO-14-150

VARIA

Aucune mention

NO-14-151

PÉRIODE DE QUESTION (S)

Les contribuables assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-14-152

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 12.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.